



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18-294 RELATIF À L'ADOPTION DE L'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018 DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, D'UNE TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES TAXES DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 14 février 2018, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 18-294 relatif à l'adoption de l'imposition pour l'année 2018 de la taxe foncière générale, d'une taxe foncière spéciale pour les travaux d'assainissement des eaux usées et des taxes de services d'aqueduc et d'égout;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 15^e jour du mois de février 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault